



## Heures supplémentaires des Postes Fixes : la DI ne veut plus payer !

Par une note de la DISP parue le 21 mai 2019, le Directeur Interrégional, M. Scotto, indiquait une nouvelle mise en œuvre du paiement des heures supplémentaires des PFDA à compter du 1<sup>er</sup> juin.

Pour le DI, un agent PFDA (*Poste Fixe Dits Administratif*) ne doit pas faire d'heures supplémentaires ! Comme si les PF faisaient des heures par plaisir...

**FO** avait alerté la Direction locale lors du CTS du 26 juin, réponse du DRH : pas de problème à Riom, les heures sont justifiées !

Par une note locale parue le 22 juillet et d'application immédiate, La Direction indique qu'il n'y aura plus de régularisation de badgeage générant des heures supplémentaires. Seul le supérieur hiérarchique peut solliciter un dépassement d'horaires et remplir un formulaire prévu à cet effet.

**Pour FO, les heures effectuées doivent être payées !  
(ou récupérées)**

*Finis le bon sens... Les intervenants extérieurs vont-ils se retrouver seuls avec des détenus car les agents auront dépassé leurs horaires ?  
En août, profitez du beau temps, ne restez pas enfermés !*

**Le bureau local FORCE OUVRIÈRE du CP Riom** demande à la Direction locale de faire pression à la DISP vu les références données pour mettre en paiement les heures de juin et juillet.

**FO** fera intervenir le bureau régional auprès du DI à son retour de congés si le problème n'est pas résolu.

**FO** est vigilant concernant la situation des Personnels Administratifs qui sont également touchés par cette mesure sans aucune note explicative !



Le bureau local **FO** RCE OUVRIÈRE,  
Riom, le 1 août 2019

**FORESISTER !!** **FORIEN LACHER !!!**  
Syndicat Majoritaire de l'Administration Pénitentiaire  
www.fopenitentiaire-rhone-alpes-auvergne.fr